



Santé, Aînés et Vie active

Population et santé publique
300, rue Carlton, 4^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9
Tél. : 204 788-6737
www.manitoba.ca

Le vendredi 1^{er} septembre 2020

DESTINATAIRES : Directeurs généraux de division scolaire
Directeurs d'école indépendante subventionnée

Objet : Cas confirmés de COVID-19 dans les écoles

Bonjour,

Les responsables de la santé publique travaillent en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation du Manitoba sur la planification pour un retour sécuritaire en milieu scolaire cet automne. Cette planification permettra de réduire le risque pour les enseignants, le personnel et les élèves et de limiter la propagation de la COVID-19 dans les écoles s'il advient un cas confirmé.

Les enquêtes de santé publique sur les cas confirmés commencent dans les 24 heures qui suivent l'avis de confirmation des résultats de laboratoire, sept jours sur sept. S'il y a un cas de COVID-19 confirmé relié à une école, l'administration de l'école en sera informée par les responsables de la santé publique si le cas était présent à l'école pendant sa période d'infection. L'école ne sera pas avisée si l'exposition n'a pas eu lieu en son sein.

Lorsqu'il y a une exposition à la COVID-19 dans une école, les responsables de la santé publique dirigeront la réponse. Ils repéreront les personnes qui pourraient avoir été exposées à la COVID-19, communiqueront avec elles et leur demanderont de s'auto-isoler (se mettre en quarantaine). Ils peuvent aussi recommander le dépistage. L'appui sera offert pour aider en matière de communication avec le personnel et l'ensemble de la communauté scolaire, notamment en ce qui concerne les messages clés à envoyer, ainsi qu'un plan pour déterminer l'impact de la situation sur le fonctionnement de l'école.

Veuillez consulter le document *Réponse en cas de COVID-19 dans les écoles (M à 12), les services de garde en milieu scolaire et les garderies* www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/covid_response_k-12_schools.pdf pour en savoir plus sur la procédure de notification et la réponse de santé publique s'il advient un cas confirmé de COVID-19 dans une école. Vous trouverez un aperçu de haut niveau de la communication sur la réponse à manitoba.ca/asset_library/en/covid/K12ResponseManagement.pdf (en anglais seulement).

Je vous remercie pour le travail soutenu que vous faites pour réduire le risque et la propagation de la COVID-19 au sein des écoles.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Dr. Brent Roussin, MD, JD, MPH, FRCPC
Médecin hygiéniste en chef du Manitoba
Ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba